

25X1

TELETYPE 24

Paris, nuit du lundi 6 au mardi 7 Novembre 1950

Lettre n° 1.709

Monsieur, 25X1



Hier, le général américain ~~Mac Arthur~~ Arthur, diffusait un communiqué dans lequel il relatait l'activité en Corée de troupes communistes étrangères sans toutefois indiquer que ces troupes étaient chinoises.

Aujourd'hui, le chef de l'armée des Nations-Unies, Mac Arthur, fait parvenir au Conseil de Sécurité un rapport spécial dans lequel il accuse formellement la Chine. Et ce rapport spécial, le Conseil de Sécurité ne peut faire autrement que de le diffuser.

Demain, mardi, les Américains voteront pour désigner 435 représentants à la Chambre, 36 sénateurs et 32 gouverneurs d'Etat. C'est donc à la veille d'élections fort importantes, puisqu'il s'y pourrait décider un changement de majorité, que la gravité de la situation asiatique est mise en lumière par un homme de qui on sait que le parti républicain exploite ses déclarations et ses avis. Aussi n'est-ce point être mauvais esprit que de se demander s'il n'existe pas une relation entre l'imminence des élections et le fait que Mac Arthur soit soudainement sorti de son mutisme, alors que la présence de troupes chinoises en Corée était connue de tout le monde depuis plus d'une semaine. L'hypothèse est d'autant plus raisonnable que Mac Arthur a pris soin de parler en qualité de représentant des Nations-Unies, non en qualité de général américain.

Quoi qu'il en soit, l'O.N.U. va se trouver dans la délicate obligation de prendre une décision à l'encontre de la Chine, alors que chacun sait combien celle-ci restera insensible aux condamnations verbales et combien les Nations-Unies sont peu en état de mener une guerre contre elle. L'hypocrisie qui consistait à feindre de croire à l'action de seuls volontaires chinois avait l'avantage de sauver la face et de gagner du temps, afin de laisser à la négociation le soin d'apporter une solution aux moindres dommages.

Si, mercredi, le Conseil de Sécurité ou l'Assemblée des Nations Unies condamnent la Chine, la négociation ne pourra plus être menée. C'est pourquoi, dans l'incapacité où Mac Arthur se trouve de reconnaître jusqu'à la frontière mandchoue son nouvel et redoutable adversaire, il est infiniment probable que l'O.N.U. trouvera l'échappatoire qui lui permettra de ne pas traiter la Chine comme une vulgaire Corée du Nord. Agir autrement serait de la pure folie.

Quand, après l'autre guerre, il fut question de doter la S.D.N. d'une armée qui eût été une espèce de police internationale chargée de réduire à l'impuissance d'éventuels agresseurs, Jacques Bainville fit échouer le projet en posant la simple question suivante : "Et si l'armée de la S.D.N. était battue ?" Il ne s'est pas trouvé de Jacques Bainville américain.

Accourir au secours de la Corée du Sud était une entreprise valable. Ne pas se contenter de rétablir la situation ante et traverser le 38ème parallèle ne l'était déjà plus. Dans ma lettre du 2 octobre je vous ai écrit : "L'action des Nations Unies parfaitement justifiable aussi longtemps qu'il s'agissait de repousser une agression nord coréenne, prendrait une toute autre allure si les opérations se poursuivaient au-delà de la frontière, si arbitraire fut-elle, qui sépare les deux Corées".

1.709 (2)

On a franchi le 38ème parallèle et l'on n'a pas su s'arrêter à temps. On a fourni à la Chine le prétexte qu'elle attendait en allant jusqu'à ses frontières ; c'était une gageure. Les Américains se sont mis dans un guépier d'où ils sortiront évidemment, mais non sans peine et non sans pertes. Des pertes qui handicaperont la création de cette force occidentale dont on discute si fort actuellement et qui fut à Jules Moch une baisse sensible de sa cote auprès de ses amis socialistes. Je m'explique.

Le Comité National S.F.I.O., qui s'est tenu samedi et dimanche, et dont j'ai, dès hier, écrit qu'il marquait un virage sur un certain nombre de points, ce Comité National n'a pas fait grand bruit. Il a cependant apporté quelques enseignements dont le moindre n'est pas cette critique à laquelle Jules Moch est soumis de la part de ses amis socialistes. Son obstination dans l'affaire du réarmement allemand aurait certainement été louée comme une marque de caractère et de sens politique si elle avait réussi à fléchir la volonté américaine. Mais elle a échoué. Aussi n'est-elle qu'un stupide entêtement que de nombreux socialistes reprochent amèrement à Moch. L'isolement dans lequel il a placé la France sur le plan international se traduit par son isolement personnel sur le plan politique intérieure.

D'autre part, vous avez vu que Guy Mollet a réaffirmé la nécessité de la participation socialiste au gouvernement. C'est la preuve que cette nécessité ne s'impose pas à tous les esprits du parti. On constate, en effet, dans un certain nombre de fédérations de province une forte tendance à quitter le gouvernement. Cette tendance existe depuis plusieurs semaines. Elle s'est trouvée renforcée par la querelle qui oppose la S.F.I.O. au M.R.P. et aux radicaux sur le problème de l'amnistie. Ce qui gêne les socialistes, c'est l'analogie de leur position avec la position communiste. Aussi parle-t-on d'une manoeuvre qui consisterait à faire durer le débat et à provoquer à l'issue de la discussion générale le renvoi du texte devant la commission. Histoire, pour la S.F.I.O., de prendre du champ, de mener des négociations de couloirs et d'obtenir quelques modifications qu'elle présenterait ensuite à ses militants comme autant de victoires.

Mais j'en reviens aux incidences des événements d'Extrême-Orient sur la création de l'armée européenne. Il est évident que ces événements ne peuvent que fortifier les Etats-Unis dans leur volonté d'utiliser au maximum toutes les forces disponibles en Europe et notamment la force allemande dont ils font grand cas. Jules Moch avait déjà perdu la partie, mais on s'efforçait de ne pas lui rendre la défaite trop amère. Maintenant, il est probable que, s'il insiste, on ne prendra plus de gants.

paul dehème

EN BREF ET EN VRAC

--- Je tiens à votre disposition les listes d'échanges de l'accord commercial franco-espagnol signé ces jours derniers.

--- Le Conseil Municipal de Paris a reconduit son Bureau. En voici la composition :

Président : Pierre de Gaulle

Syndic : M. Coirre

Vice-Présidents : MM. Ferri, Féron, Thirion, Mostovitch

I709--6/7/II/I950

" E N V R A C " et " E N B R E F "

-----Un problème économique important pour l'Afrique du Nord est actuellement à l'étude: celui de la redevance de péréquation applicable aux graines et huiles de lin à importer des territoires d'Algérie et du Maroc. Deux thèses sont en présence: l'une qui propose des taux différents selon qu'il s'agit de produits algériens ou marocains (les taux à appliquer aux produits marocains étant de beaucoup les plus élevés), l'autre qui réclame pour le Maroc la même base de péréquation et qui justifie cette position par des considérations d'ordre économique et d'opportunité politique. Les chiffres avancés pour le cas où cette seconde thèse l'emporterait, sont actuellement de 3 frs. par kg. pour la graine de lin et de 11,50 frs. par kg. d'huile. Toutefois, rien n'est encore décidé encore qu'il y ait urgence du fait que toutes les transactions sont actuellement suspendues à la publication de l'arrêté. Il est évident que cet arrêté précisera que sont exonérées de la taxe de péréquation les graines de lin d'Afrique du Nord importées à titre de semences et ayant fait l'objet de contrats passés avec les organismes professionnels qualifiés.

----- Un accord commercial soviéto-iranien d'un montant global d'un milliard de rials (31 millions de dollars) a été signé à Téhéran. Au nombre des marchandises exportées d'U.R.S.S., qui bénéficieront de toutes les facilités prévues aux termes de l'accord à leur entrée en Iran, figurent notamment 75.000 tonnes de sucre, 30.000 tonnes de fer, de rails et d'équipement ferroviaire; 20.000 tonnes de ciment, 50 millions de mètres de cotonnades ainsi que du papier et des produits manufacturés pour 30 millions de rials. De leur côté, les contingents d'exportation iraniens à destination de l'U.R.S.S. comportent principalement 35 à 60.000 tonnes de riz, 1.000 tonnes de laine, 3.000 tonnes de coton et d'importantes quantités de denrées alimentaires, fruits secs notamment.

----- L'Iran, contraint par son voisinage avec la Russie d'entretenir de bons rapports commerciaux avec les Soviets, ne néglige cependant pas les puissances occidentales. C'est une compagnie américaine qui établira son réseau de communications téléphoniques et télégraphiques et qui fournira à crédit le matériel nécessaire.

----- La Commission Mixte hongro-italienne, qui s'est récemment réunie à Rome, a décidé d'inscrire à l'accord actuellement en vigueur des contingents supplémentaires intéressant notamment: à destination de la Hongrie: l'acide sulfurique, la rayonne viscosse, le matériel automobile, et à destination de l'Italie, du bétail, des porcs et autres denrées alimentaires. On remarquera que ces exportations hongroises ont été décidées en dépit de la pénurie qui sévit en Hongrie. Cette anomalie tient au fait que l'économie hongroise est essentiellement agricole et que pour se procurer des produits sidérurgiques, des machines outils nécessaires à l'équipement industriel décidé par le plan quinquennal, la Hongrie est contrainte d'exporter ses denrées agricoles non seulement vers l'Italie, mais aussi vers les deux Allemagnes (l'Est et l'Ouest) , vers la Suisse, l'Autriche etc...

----- L'Italie accomplit des efforts pour s'approvisionner en coton. C'est ainsi qu'il y a quelques semaines une société italienne opérant en Iran, a remporté, en offrant 36 rials le kg., c'est à dire un prix très supérieur à ceux offerts par ses concurrents, une adjudication de 1.000 tonnes de coton Cookers à longues fibres. Cette société a, au surplus, informé les autorités iraniennes qu'elle était prête à acheter toute la production de ce coton de l'année.

----- Sur le marché parallèle on a coté aujourd'hui: BARRE: 509.000--
LINGOT: 511.000-- NAPOLEON: 3.790-- CROIX: 3.620-- SOUVERAIN: 4.670--
EAGLE: 924-- LIVRE: 985-- DOLLAR: toutes coupures: 383-- coupures de 500
388-- coupures de 1.000: 393-- FRANC SUISSE: 87,50-- FRANC BELGE: 7,30--
PESETA: 7,20 à 7,40

RESTRICTED

Approved For Release 2005/02/14 : CIA-RDP83-00415R006900060007-2
 SITUATION HEBDOMADAIRE DES COMPTES DES ACCORDS DE PAIEMENT
 Semaine du 20 au 26 Octobre 1950

PAYS	Monnaie de compte	Plafond prévu aux accords	Soldes compensés des comptes de la Ban. de Fr et des Banques d'émission étrangères			
			au 19 Octobre 1950		au 26 Octobre 1950	
			à n/débit	à n/crédit	à n/débit	à n/crédit
en milliers						
ALLEMAGNE	DM	168.000	-	216.955	-	237.165
BELGIQUE	FB	1.200.000	983.713	-	914.976	-
DANEMARK	CD	35.000	-	51.971	-	56.768
EGYPTE	LE	3.000	-	10.327	-	10.883
HOLLANDE	FH	50.000	-	46.917	-	51.657
ITALIE						
a) accord	LI	19.280.000	7.156.709	-	7.218.250	-
b) ouvriers	"	-	-	55.167	-	9.168
c) réparat.	"	-	-	421.393	-	71.493
JAPON						
B; de Fr.	§	-	-	4.228	-	3.940
B. de l'						
Indochine	"	-	-	45	113	-
NORVEGE	CN	35.000	-	44.018	-	45.851
SUEDE	CS	67.000	-	22.432	-	27.069
SUISSE	FS	300.000	100.129	-	101.962	-
TCHECOSLOV	CT	250.000	-	206.012	-	205.887
YUGOSLAV.	D	150.000	-	35.356	-	47.924
AVOIRS en Livres sterling : au 19 Octobre 1950 : £ sterling : 29.408.000						
au 26 Octobre 1950 : £ sterling : 29.885.000						
ARGENTINE	FF	42.000.000	20.881.222	-	20.451.002(1)	-
AUTRICHE	"	700.000	-	357.701	-	383.796
BOLIVIE	"	-	515	-	515	-
BRESIL	"	-	5.504.056	-	5.695.799(2)	-
BULGARIE	"	-	132	-	132	-
CHILI	"	-	315	-	315	-
ESPAGNE	"	-	1.434.702	-	1.369.600	-
EQUATEUR	"	-	263.900	-	221.900	-
FINLANDE	"	2.100.000	-	2.994.500	-	3.405.795
GRECE	"	1.050.000	-	34.944	-	37.632
HONGRIE	"	-	-	55.952	-	64.236
ISLANDE	"	-	-	65.033	-	65.017
MEXIQUE	"	-	527.816	-	503.434	-
POLONNE	"	1.785.000	-	1.771.343	-	1.776.245
PARAGUAY	"	-	37.450	-	37.450	-
TURQUIE	"	-	-	-	-	-
reg. com.	"	1.470.000	-	210.290	-	106.791
tabacs	"	1.400.000	-	-	-	-
URUGUAY	"	1.393.000	292.450	-	318.900	-
Les soldes indiqués ne comprennent pas les montants suivants(en milliers de frs.)						
(1) ARGENTINE Achats de francs à terme						
	a)	-	-	-	-	3.593
	b)	-	-	-	-	3.922.327
	c)	-	-	-	-	2.404.187
	d)	-	-	-	-	43.800.234
(2) BRESIL Situation des comptes spéciaux brésiliens						
				1.060.094		375.488

RESTRICTED

MOUVEMENTS DES SOLDES COMPENSES DES COMPTES TENUS
ENTRE LA BANQUE DE FRANCE ET LES BANQUES D'EMIS-
SION DES PAYS PARTICIPANTS A L'O.E.C.E. depuis
le 30 Juin 1950

Les montants indiqués ci dessous représentent les soldes nets des opérations enregistrées aux comptes des accords de paiement entre la France et les Pays participants à l'O.E.C.E. depuis le 30 Juin 1950, date d'expiration de l'accord de paiements et de compensations du 7 Septembre 1949

PAYS	AU 19 OCTOBRE 1950		AU 26 OCTOBRE 1950	
	Mouvement net depuis le 30 juin 1950		Mouvement net depuis le 30 Juin 1950	
	à n/ débit	à n/ crédit	à n/ débit	à n/ crédit
	----- en milliers de \$ -----			
ALLEMAGNE	-	65.140	-	69.952
U.E.B.L.	-	26.149	-	27.524
DANEMARK	-	7.154	-	7.647
HOLLANDE	-	17.407	-	18.655
ITALIE (1)	9.979	-	10.149	-
NORVEGE	-	3.662	-	3.919
PORTUGAL	4.128	-	4.858	-
SUEDE	-	7.613	-	8.509
SUISSE	-	6.923	-	6.498
ROYAUME UNI	-	36.759	-	28.412
AUTRICHE	-	1.085	-	1.159
GRECE	-	5.925	-	5.303
ISLANDE	-	4	-	4
TURQUIE (2)	-	600	-	305
Total	14.107	177.791	15.007	178.087
Solde net	-	163.791	-	163.080

(1) Solde net des deux comptes "ACCORD" et "OUVRIERS"
(2) Solde net des deux comptes "REGLEMENTS COMMERCEIAUX" et "TABACS"

" EN B R E F et E N V R A C "

-----Le rapport rédigé par le sénateur Jules Valle (N° 706) au nom de la Commission de l'Interieur sur le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale modifiant le décret du 9 Août 1947 fixant les conditions d'application à l'Algérie de la loi du 28 Octobre 1946 sur les dommages de guerre et extension à l'Algérie de la loi du 26 août 1948 relative à l'indemnité d'éviction, souligne que le texte voté par l'Assemblée Nationale est une nouvelle preuve de la volonté du législateur d'assurer aux sinistrés métropolitains et algériens un traitement identique. En conséquence, le rapporteur propose au Conseil de la République d'adopter dans son intégralité le texte voté au Palais Bourbon.

----- D'autre part, un rapport rédigé par le Sénateur Moscatelli (N° 703) porte sur le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale appliquant à l'Algérie la loi du 12 Avril 1948 et modifiant le décret du 5 Juin 1947 fixant les conditions d'application à l'Algérie de la loi du 8 Avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, propose à la deuxième Assemblée d'adopter sans modification le projet de loi votée par l'Assemblée Nationale parce que celui ci reprend, en tenant compte des conditions locales d'application, les dispositions de la loi du 12 Août 1948 et laisse à l'Assemblée Algérienne le soin de décider des mesures d'ordre fiscal qui sont de sa compétence.

Paris, nuit du mardi 7 au mercredi 8 Novemb

Lettre n° 1.710

Monsieur,

Il ne pouvait en être autrement. Les Etats-Unis feront tout pour éviter un conflit avec la Chine. Ils espèrent que le seul objectif de Mao-Tsé-Tung n'a jamais été que la protection des installations du Yalou et ils seraient prêts à offrir toutes assurances à ce sujet. On révèle d'ailleurs aujourd'hui que, depuis plus de dix jours, le Département d'Etat a suggéré à Mac Arthur de donner aux Chinois des apaisements dans ce sens et que ledit Mac Arthur n'a pas jugé nécessaire de suivre le conseil. Ce vieux général est décidément un enfant terrible et la visite que lui a rendue Truman à l'île de Wake ne semble lui avoir enlevé qu'à demi ses dangereuses velléités d'indépendance.

A Paris, au Palais Bourbon, la manœuvre socialiste, qui tendait à renvoyer le texte d'amnistie à la commission, a échoué. Le passage à la discussion des articles a été voté par 320 voix contre 274 et ces chiffres pourraient bien préfigurer le scrutin final. Cela n'arrange évidemment pas les affaires de la majorité gouvernementale qui se dégrade. Les socialistes sont fort mécontents d'être contraints de voter comme les communistes. Daniel Mayer le laissait entendre ce matin quand il disait que des hommes seraient appelés à voter de façons identiques qui, cependant, ne pensent pas de la même manière. Il entendait décrire ainsi la situation de la S.F.I.O. et du parti communiste d'une part, du M.R.P. et de certains éléments de droite, réputés vichystes d'autre part. A ce propos, il est évident que l'intervention de Ben Tounès en faveur du Maréchal Pétain et de son gouvernement a fait sensation. Elle répondait aux attaques portées ce matin par Fayet contre la collaboration économique en Afrique du Nord.

Le M.R.P., qui entend tenir ferme sur le texte d'amnistie, redoute cependant que la cassure avec les socialistes ne rende plus difficile les négociations pour la réforme électorale. Il fait circuler le bruit qu'un nouveau congrès du Mouvement pourrait être réuni en décembre ou en janvier, afin de confirmer les décisions du Congrès de Nantes et de bien préciser que ces décisions étaient déjà le résultat de concessions au-delà desquelles il ne lui serait pas possible de pousser.

De la réforme électorale, Giacobbi a parlé aujourd'hui avec Pleven et il en sera question au Conseil des ministres de demain. Elle sera également traitée vendredi par Pleven et Giacobbi devant la Commission du suffrage universel. La position sera la suivante : Giacobbi acceptera de discuter toutes les suggestions qui lui seront présentées par les partis à condition évidemment que les modifications proposées ne soient pas d'une importance telle qu'elles dénaturent complètement son projet. Ce petit jeu durera jusqu'au 31 décembre, date au-delà de laquelle le gouvernement engagerait son existence sur le texte définitivement arrêté. Cette manière d'opérer présenterait pour Pleven l'avantage de lui réserver un excellent terrain de chute pour le cas, toujours possible, où des difficultés insurmontables se présenteraient au cours de la discussion du budget.

De fait, à la seule pensée du budget, les milieux politiques paraissent tout effrayés. Les uns parlent de reconduction du budget

RESTRICTED

précédent ; d'autres de douzièmes provisoires et prolongés jusqu'à une consultation électorale dont la date serait avancée. Je vous ai déjà souvent écrit que je n'en croyais rien. Et puis, ce budget sera peut-être moins difficile que d'autres à établir du fait que la décision est prise de présenter au préalable un budget spécial de réarmement. Il est certain que ce dernier sera voté sans beaucoup de discussion à une très forte majorité. Il sera présenté sous le signe de la solidarité occidentale et de l'anticommunisme et ne saurait rencontrer de détracteurs au sein de la majorité gouvernementale. A partir du moment où deux budgets distincts seront établis il dépendra de l'habileté d'Edgar Faure d'interpréter ses dépenses pour charger celui qui ne rencontrera pas de difficultés, afin d'alléger l'autre.

Dans le budget normal, ce sont les dépenses de reconstruction et d'équipement qui donneront naissance aux débats les plus passionnés. Petsche en entretiendra demain le Conseil des ministres. Pleven a vu Monnet aujourd'hui. Le Commissaire au Plan réclame 70 milliards de plus pour les investissements. Probablement pour prendre du champ, afin de pouvoir admettre ensuite quelques concessions et revenir au niveau de l'an dernier. Les socialistes le soutiennent. Ils s'opposeront à toute réduction. Mais, de son côté, Claudius Petit assure également qu'il n'admettra aucune réduction sur les dépenses de reconstruction. Il est soutenu par le Conseil Economique qui réclame l'accélération de la construction de logements.

A l'ordre du Conseil des ministres de demain, je relève encore un exposé de Giacobbi sur la réforme constitutionnelle, un de Louvel sur le projet d'exposition en 1955, un de Petsche sur ses conversations de Washington et sur une ouverture de crédit pour la France d'Outre-mer.

Pleven parlera de l'Indochine. Il s'agit certainement de préparer le retour de Letourneau, attendu vendredi, et d'envisager les mesures rendues indispensables par une situation qui s'aggrave tous les jours. Depuis That Khé, on a beaucoup parlé de l'Indochine, mais aucune décision n'a encore été prise de Paris si ce n'est cette autorisation accordée aujourd'hui à Pignon de garder sous les drapeaux les réservistes appelés à accomplir une période d'exercice.

Il sera aussi question, au Conseil des ministres, de l'introduction en Algérie du salaire minimum garanti. On prévoit deux zones, l'une à 60 frs et l'autre à 57 frs, le gouvernement général ayant la liberté de créer une troisième zone si bon lui semble. Le régime prendrait effet du 1er novembre.

Enfin, Robert Schuman parlera de la situation internationale. De la proposition soviétique d'une conférence à quatre, -- ce qui ne saurait déplaire à Pleven qui faisait une semblable suggestion en septembre dernier dans son journal des Côtes du Nord -- de nos dé-mêlés avec nos alliés sur la question allemande -- Jules Moch accomplit un voyage d'études aux Etats-Unis et au Canada comme s'il n'osait plus rentrer en France -- sur le pool acier-charbon qui reçoit les encouragements des Américains.

Enfin, je ne saurais passer sous silence le fait que la proposition de la Commission des Finances relative à la date limite de versement des impôts viendra en discussion vendredi. Vous savez que ladite commission demande que soit reportée au 10 décembre l'application de la pénalité aux contribuables qui se seraient acquittés d'au moins la moitié de leurs contributions à la date du 15 novembre.

1.710 (3)

Vous savez aussi que Petsche s'opposait à ce texte et ne voulait pas aller au-delà du 25 novembre. On m'affirme qu'il serait revenu à de meilleurs sentiments et qu'il serait maintenant tout prêt d'accepter la suggestion de la commission.

C'est la grâce que je vous souhaite.

paul dehenne

EN BREF ET EN VRAC

--- La libération des échanges n'est plus pour l'A.O.F. qu'une affaire de quelques jours. Il est temps, car Silvanore doit interpellier le gouvernement sur la question le 14 novembre.

--- Des importations de compléments vont être décidées pour les territoires d'outre-mer. Notamment des cotonnades imprimées (les possibilités d'importation seront majorées de 20 %), de l'outillage, de la quincaillerie, des machines à coudre etc...

--- Le projet d'entente entre le groupement des exportateurs d'A.O.F. et le syndicat des huilleries, dont je vous ai récemment entretenu, n'a pu être mis à exécution. La traite des arachides d'A.O.F. se déroulera sous le signe de la liberté la plus complète.

--- La taxe de péréquation sur les graines, huiles d'arachide et tous corps gras en général sera supprimée au 31 décembre. Il est toutefois question de reconduire le G.N.A.P.O. sous la forme d'un "Office des Corps Gras".

T.S.V.P.

RESTRICTED

I710--7/8/II/I950

" E N V R A C et E N B R E F "

----- Une nouvelle catégorie de fraude sur l'or a été découverte. Des exportations de fil d'or, considéré à la sortie comme de la bijouterie, sont effectuées sur la Suisse d'où elles passent en Italie. Dans ce dernier pays le fil d'or est transformé en lingot, puis réexporté. Un trafic analogue est établi en provenance de l'Afrique du Sud, toujours par le canal de la Suisse et de l'Italie.

----- Les négociations commerciales franco-brésiliennes évoluent favorablement. Il est question d'augmenter le volume des échanges de part et d'autre. Pour l'accord annuel, il est envisagé la livraison de marchandises françaises représentant un total de plus de 40 millions de dollars et il se peut que finalement, le montant de nos exportations soit prévu au niveau de 60 à 65 millions de dollars. Les augmentations porteront sur le soude caustique, le carbonate de soude, les automobiles, les fils de lin. Quant aux importations en France de produits brésiliens, elles atteindraient 70 à 75 millions de dollars. Cependant, les prix élevés de certains produits brésiliens, cuirs, riz, mais risquent d'entraver la réalisation de cette position. D'autre part, une difficulté reste encore à surmonter: les brésiliens voudraient lier l'importation de boissons, de tissus, de voitures automobiles, d'huiles essentielles, d'appareils de télévision à l'achat par la France de maïs, de riz, de beurre de cacao, de menthol, de maté et d'oranges. La délégation française n'est pas d'accord sur cette demande. Une solution évitant de subordonner les opérations les unes aux autres, mais donnant néanmoins des garanties d'exportations aux Brésiliens, interviendra vraisemblablement.

----- Le Gouvernement argentin serait favorable à un déblocage des avoirs français en Argentine sans que soit exigée la production d'un certificat de l'Office des Changes. Reste à savoir s'il s'agit d'un déblocage général et automatique ou d'un déblocage individuel. Ce dernier présenterait pour les intéressés l'inconvénient de permettre l'exercice d'un certain contrôle fiscal. Il y a des chances pour qu'on s'oriente vers un déblocage général.

----- Les pays de l'Amérique du Sud, dont le déficit en dollars atteignait 56 millions de dollars en 1949, ont, en une année, relevé leur balance commerciale dans de telles proportions, qu'à la fin des six premiers mois de 1950, leur surplus en dollars atteignait 175 millions. Du fait des événements de Corée, le mouvement s'est accentué, favorisé d'ailleurs par un ralentissement des importations en provenance des Etats Unis.

----- Les marchandises britanniques subiront désormais, à leur entrée en Iran, des droits de douane doubles de ceux qu'elles supportaient précédemment. D'autres pays, accusés par le Gouvernement iranien de restreindre leur importations de marchandises iraniennes, sont également visés par cette décision.

----- A la suite de hausses sur la laine, le Board of Trade a décidé une nouvelle hausse de 12 à 15% sur les prix de détails maxima des tapis indigènes et de tous les tapis importés. Cette hausse est la troisième depuis le début de l'année. Les hausses précédentes avaient été de 12,5% en Février et de 15% en Juin. Elle est applicable à partir du 1^{er} Novembre 1950

----- Sur le marché parallèle on a coté aujourd'hui: BARRE et LINGOT: 507.000-- NAPOLEON: 3.760-- CROIX: 3.560-- SOUVERAIN: 4.650-- EAGLE: 914 LIVRE : 970-- DOLLAR: toutes coupures: 385-- coupures de 500: 388-- coupures de 1.000: 394-- FRANC SUISSE: 88,50-- FRANC BELGE: 7,25 à 7,50-- PESETA 7,30 à 7,50

I710--7/8/II/1950

SITUATION HEBDOMADAIRE DES COMPTES DES ACCORDS DE PAIEMENTS
Semaine du 27 Octobre 1950 au 2 Novembre 1950

P A Y S	Monnaie de compte	Plafond prévu aux accords	Soldes compensés des comptes de la B. de Fr. et des banques d'émission étrangères			
			au 26 Octobre 1950		au 2 Novembre 1950	
			à n/débit	à n/crédit	à n/débit	à n/crédit
-----en milliers-----						
ALLEMAGNE	DM	I68.000	-	237.166	-	252.283
BELGIQUE	FB	I.200.000	914.976	-	990.557	-
DANEMARK	CD	35.000	-	56.768	-	60.686
EGYPTE	LE	3.000	-	10.883	-	11.304
HOLLANDE	Fl	50.000	-	51.657	-	53.818
ITALIE:						
a) accord	LI	I9.280.000	7.218.250	-	8.395.239	-
b) ouvriers	"	-	-	9.168	-	370.531
c) -répara.	"	-	-	71.493	-	-
JAPON:						
a) B. de Fr.	₯	-	-	3.940	-	3.627
b) B. de l'Indochine	"	-	113	-	128	-
NORVEGE	CN	35.000	-	45.851	-	46.801
SUEDE	CS	67.000	-	27.069	-	27.483
SUISSE	FS	300.000	101.962	-	104.466	-
TCHECOSLOV.	CT	250.000	-	205.887	-	211.971
YOUgosLAV.	Di	I50.000	-	47.924	-	94.092
AVOIRS en livres sterling:			au 26 Octobre 1950: £ sterling =29.885.000			
			: au 2 Novembre 1950: £ sterling =29.201.000			
ARGENTINE	FF	42.000.000	20.451.002	-	20.085.696 (1)	-
AUTRICHE	"	700.000	-	914.976	-	467.994
BOLIVIE	"	-	515	-	515	-
BRESIL	"	-	5.693.799	-	3.582.775 (2)	-
BULGARIE	"	-	132	-	145	-
CHILI	"	-	315	-	315	-
ESPAGNE	"	-	I.369.600	-	I.074.660	-
EQUATEUR	"	-	221.900	-	222.315	-
FINLANDE	"	2.100.000	-	2.994.500	-	3.136.851
GRECE	"	I.050.000	-	37.632	-	713.630
HONGRIE	"	-	-	64.236	-	69.351
ISLANDE	"	-	-	65.017	-	67.019
MEXIQUE	"	-	503.434	-	511.885	-
POLOGNE	"	I.785.000	-	I.776.245	-	I.781.188
PARAGUAY	"	-	37.450	-	36.050	-
TURQUIE:						
Reg. Com.	"	I.470.000	-	106.791	-	129.863
Tabacs	"	I.400.000	-	-	-	-
URUGUAY	"	I.393.000	318.900	-	300.141	-
Les soldes indiqués ne comprennent pas les montants suivants (en milliers de francs)						
(1) ARGENTINE - Achats de francs à terme						
a) - Terme ancien N° 1						3.593
b) - Terme ancien N° 2						3.922.327
c) - Terme ancien N° 3						2.404.187
d) - Terme nouveau						43.800.234
(2) BRESIL-Situation des comptes spéciaux brésiliens						
						I.955.069
						208.396

SITUATION HEREDOLAIRE DE LA POSITION DE LA FRANCE VIS A VIS DES PAYS DE L'U.E.P.
 - à notre débit AU 2 NOVEMBRE 1950 (accord du 19 septembre 1950) + à notre crédit

PAYS	de	Situation nette globale au 2 Novembre 1950	POSITION DANS LE CADRE DE L'U.E.P.					POSITION NETTE depuis la der- nière situa- tion (I/10 50)
			Dépenses et ressources existantes au 30 Juin 1950	Amortissements effectués depuis le 30 Juin 1950	Excédents et déficits cumu- lés depuis le 30 Juin 1950	Compensations effectuées depuis le 30 Juin 1950		
millions de devises			milliers d'unités de compte					
ALLEMAGNE	DM	252,3	167,3	-	73.549	-53.204	20.285	
U.E.B.L.	FB	-990,6	-1.200,-	-	26.012	-21.718	4.294	
DANEMARK	CD	60,8	54,7	6,8	9.404	- 7.449	1.955	
HOLLANDE	Fl	53,8	43,2	5,5	20.870	-16.403	4.267	
ITALIE								
a) accord)	LI	-8.024,7	-5.220,-	-	-11.426	6.089	-5.337	
b) ouvriers)								
NORVEGE	CN	46,8	38,3	-	4.052	-2.705	1.347	
SUEDE	CS	27,5	31,8	5,2	8.843	-8.461	382	
SUISSE	FS	-104,5	-130,-	-	5.918	-	5.918	
AUTRICHE	FF	668,-	379,7	64,7	1.425	- 994	451	
GRECE	"	713,6	-383,6	383,6	7.234	-5.196	2.038	
ISLANDE	"	67,-	69,6	-	10	- 17	7	
TURQUIE								
a) règlements)	"	129,9	-	-	371	-	371	
b) tabacs)								
PORTUGAL	Esc.	15,6	20,6	1	1.897	-3.762	-1.135	
ROYAUME UNI	£	29,2	28,2	14,6	27.533	-79.263	-51.730	
compte N°1 et)								
Totaux					168.718	-185.819	-16.750	
Position nette au 20 Octobre 1950							-22.579	
Solvant net de la semaine							+ 5.638	

Paris, nuit du jeudi 9
au vendredi 10 nov.

En raison des fêtes du 11 novembre, ma prochaine lettre vous parviendra lundi matin à l'heure habituelle

Lettre n° 1.712

25X1

Monsieur,

Le comportement des Chinois en Corée, celui des Nations Unies à Lake Success font qu'en quarante huit heures le monde occidental est passé d'une angoisse qui n'était pas totale à une sérénité qui n'est pas parfaite. C'était prévu.

A Ottawa, Jules Moch affirme que la France est prête à "faire des concessions à ses alliés sur les différents plans qui ont été présentés concernant la création d'une autorité suprême et que ces questions peuvent être examinées plus tard". Il se déclare toujours opposé à la formation de divisions allemandes et disposé à discuter l'existence de brigades allemandes. On en sera quitte pour baptiser carpe un chapon ou pour se livrer à quelque autre astuce diplomatique-militaire et le tour sera joué. L'affaire allemande s'arrange donc et avec elle la querelle franco-anglo-américaine. C'était également prévu.

Attlee opine que "le danger d'inflation est présent, que des années difficiles attendent l'Angleterre". C'est vrai pour tout le monde. Plus encore peut-être pour la Grande-Bretagne qui, depuis des années, accomplit, avec discipline, et sous les yeux du monde, une révolution économique dont le monde n'a précisément pas l'air de se douter.

Discutée en début de séance du matin, mal défendue par son auteur devant des auditeurs peu nombreux et encore ensommeillés, la motion Terrenoire consacrée au Maréchal Pétain a fait long feu. C'était prévu.

Comme il était prévu qu'au Palais Bourbon le débat sur l'amnistie s'éterniserait, que la Commission des Finances accepterait la proposition Petsche ajournant aux 20 novembre et 11 décembre les dates d'exigibilité des impôts. Prévu, le retour d'Afrique de cette mission d'étude sur le pétrole; prévisibles les conclusions que l'un de ses membres, Peytel, va mettre noir sur blanc et qui réclameront la réorganisation de toutes les recherches pétrolières en Afrique, la suppression du B.R.P. et l'investissement de nouveaux capitaux.

Prévue la réunion de la Commission exécutive du parti radical qui préparait les travaux du Comité Exécutif du 10^r novembre. Prévisible son intention de réclamer du gouvernement une politique plus nette en ce qui concerne la lutte anticommuniste, la guerre d'Indochine, le réarmement allemand. Prévisible aussi, ou presque, le transfert de Maurice Thorez en U.R.S.S.

Mais ce qui n'était pas prévu, c'est l'attitude prise cet après-midi par Plevin devant la Commission du Suffrage Universel à qui il a demandé de vouloir bien discuter en priorité du projet Giacobbi de réforme électorale, afin d'aboutir plus rapidement à une solution. Tout en affirmant, d'ailleurs, que l'adoption d'une procédure d'urgence n'affecterait pas la signification d'une prise en considération par la Commission du texte gouvernemental. Les commissaires ont été quelque peu stupéfaits de cette hâte - si la priorité était accordée, la discussion pourrait commencer le 21 novembre - et ils se sont donné le temps de réfléchir en se ralliant à l'opinion de Paul Coste-Floret qui leur proposait de ne se prononcer qu'au cours de la prochaine séance. Auparavant, Plevin avait été amené à faire des déclarations importantes. Celle-ci notamment que, pour la date des élections, "il s'en tiendrait aux termes de la loi", donc à l'automne 1951. Cette attitude a été jugée comme un acte de désespoir (car, en

RESTRICTED

ce qui concerne les élections, leur date pourrait être modifiée à la suite d'événements encore imprévus) : que l'adoption d'un scrutin majoritaire à un tour ne lui apparaîtrait pas comme dénaturant le projet Giacobbi. Propos qui n'est pas pour déplaire aux M.R.P. Et Giacobbi précise que, dans le cas de ce scrutin majoritaire à un tour, il accepterait des apparentements pour les restes, mais non pour les listes.

En somme, on est tenté de mener de pair les débats sur les deux réformes, électorale et constitutionnelle. Les leaders de la majorité se sont d'ailleurs entretenus de la seconde. Le malentendu M.R.P.-R.G.R. que je vous ai signalé hier est dissipé. L'avant-projet Giacobbi sera étudié et amendé. Vous savez qu'il traite essentiellement de l'investiture, de la navette avec le Sénat, du décret de clôture, du bureau de l'Assemblée, de la dissolution et du gouvernement intérimaire. Les socialistes sont particulièrement hérissés sur deux points. Giacobbi prévoit la modification de l'article 51 qui fixe les conditions de la dissolution en demandant que toute crise compte pour la dissolution, quelles que soient les conditions de la chute du cabinet et en raccourcissant de 18 à 12 mois le laps de temps maximum entre deux crises. La S.F.I.O. n'est pas d'accord avec Giacobbi quand il veut modifier l'article 14 dans le sens d'un renforcement des pouvoirs du Conseil de la République, afin de le rapprocher de l'ancien Sénat. Paul Coste-Floret a, pour les mettre d'accord, un texte transactionnel tout prêt qui donne au Conseil de la République des prérogatives analogues à celles dont jouissent le Conseil Economique et l'Assemblée de l'Union française dans la transmission des textes gouvernementaux.

Ainsi la journée du Président du Conseil a été presque totalement absorbée par les problèmes de politique intérieure. Pendant ce temps, Létourneau vole vers la France et l'heure des décisions va sonner en ce qui concerne les mesures à prendre pour rétablir la situation en Indochine. A Paris, on ne sait pas encore grand chose. Mais on m'affirme qu'à Saïgon on n'en sait guère plus car, si, au cours de sa mission, Létourneau a souvent assuré Français et Vietnamiens de toute la sollicitude de la France, il n'a pas — il ne le pouvait d'ailleurs pas — précisé comment cette sollicitude se manifesterait. Il a été particulièrement discret sur l'importance des renforts qui parviendront — prochainement on l'espère — sur les divers terrains de combat du Viet-Nam. Sur place, les optimistes comptent sur deux divisions. Le commandement est beaucoup plus modeste et ne compte guère, pour l'instant, que sur le remplacement nombre pour nombre des bataillons détruits à Caobang. Pour le reste, on n'est guère plus fixé et surtout on ne se fait pas d'illusions. On espère toutefois ne plus avoir besoin d'acheter au Pakistan le fil de fer barbelé indispensable aux postes et longtemps réclamé sans succès à Paris. Ce sont de ces détails qui créant le scepticisme et qui portent les esprits à faire des rapprochements avec l'attitude adoptée par Painlevé qui, en 1925, expédiait au Maroc un demi contingent de conscrits sous les ordres de Pétain. On cite volontiers cet exemple dans le Delta du Tonkin.

L'Indochine n'en demande pas tant. Certes, les forces françaises d'Extrême-Orient ont besoin d'être renforcées en personnel. Mais pas à une échelle tellement importante. Il faut fournir des instructeurs et des cadres aux bataillons vietnamiens. Il faut étoffer les forces d'intervention mobiles. Mais il faut surtout doter les forces franco-vietnamiennes d'un matériel abondant et ultra-moderne. Il est nécessaire que chaque poste, que chaque tour de garde soit nanti des lance-flammes qui sont l'arme efficace contre les assauts nocturnes des Viet-minhs. Or, ce matériel ne peut parvenir vite que d'Amérique. C'est là où les choses se gâtent. Car, malgré les promesses, le rythme des arrivages reste lent. Les 40 Hellcats débarqués la semaine dernière à Saïgon seront suivis, sous un mois, de 40 bombardiers moyens B.26 "Invaders". Pour appréciable que soit cet apport on ne peut guère le qualifier de massif.

Approved For Release 2005/02/14 : CIA-RDP83-00415R006900060007-2
C'est au plus, la chance et la valeur aidant, facilitera-t-il le maintien du statu quo probable-ment de rompre lorsque, dans un mois, le riz sera mur dans les plaines du Tonkin.

Il semble que les Etats-Unis ne veuillent vraiment faire quelque chose que lorsque les brumes qui entourent actuellement les rapports franco-vietnamiens auront fait place à une situation plus claire. Ce qui revient à subordonner le développement du potentiel militaire de l'Indochine aux méandres et à l'issue de la Conférence de Pâu. Ho-Chi-Minh n'aura sans doute pas la courtoisie de tenir compte de ce genre de considérations. Il a réorganisé ses unités auxquelles la bataille de Caobang a coûté certainement encore beaucoup plus cher qu'aux nôtres, il a rafflé, en passant, des stocks d'équipements et une partie peut-être des 1.200 tonnes de munitions dont la destruction a été imparfaitement opérée à Langson. Il serait maintenant logique qu'il tentât quelque chose, encore que la bataille en rase campagne soit pour lui infiniment plus risquée que le combat dans les vallées calcaires de la frontière. C'est pourquoi il serait grand temps de surmonter les obstacles de personnes, de doctrines et les impondérables hostiles qui entravent le dialogue franco-vietnamien. Cela demandera de la bonne volonté chez les deux partenaires et de la confiance réciproque. Il faudra éviter que l'un ou l'autre aient l'impression que son interlocuteur se sert des circonstances pour tenter d'aller au-delà de son bon droit. Il faudra surtout se débarrasser des séquelles du passé.

Faute de quoi on risquerait de donner aliment aux méchantes langues — il y en a sous toutes les latitudes — qui prétendent que les Etats-Unis sont prêts à intervenir énergiquement, mais seulement après quelque échec encore plus catastrophique que le revers de Caobang, alors que la France, à la fois sur le plan politique et sur le plan militaire, aura démontré qu'elle n'est pas le "fort joueur" qui conviendrait. Ce qui permettrait de substituer à elle sous le couvert de l'O.N.U. tant auprès des Vietnamiens que dans la position stratégique et commerciale éminente qu'est le Viet-Nam, glacis Sud-Est d'une Chine perdue pour les Anglo-Saxons. On se refuse à croire à tant de machiavélisme. On est cependant saisi par le doute quand on perçoit l'écho de voix discrètes qui affirment à des personnalités locales soigneusement choisies qu'en dépit de l'actuelle tension de la situation militaire "tout s'arrangera dans les trois mois".

paul dehème

EN BREF ET EN VRAC

--- Quatre députés radicaux : MM. J.H. Hugues, Bégouin, Fabre et E. Hugues ont déposé une proposition de loi ayant pour but de réglementer la pratique des arrhes (n° 11.188). "La plupart des fabricants ou constructeurs, disent notamment les auteurs de la proposition de loi, ont pris l'habitude d'exiger des arrhes importantes à l'appui des commandes qui leur sont passées sans pour cela s'engager eux-mêmes quant à la date de la livraison. Comme les termes de l'art. 1590 du Code Civil régissant les arrhes comportent une omission extrêmement regrettable en ce qui concerne la durée pendant laquelle l'alternative de dédit est prévue, l'acquéreur se trouve entièrement entre les mains du vendeur et doit passer ses volontés sous peine de perdre les arrhes versées. La proposition de loi déposée complète comme suit l'art. 1590 du Code Civil :

Art. 1590bis - Le fait d'accepter des arrhes transforme l'accord écrit ou tacite entre le vendeur et l'acheteur en promesse de vente. "Dans ce cas, le reçu des arrhes tient lieu de promesse de vente et doit obligatoirement prévoir la date de la réalisation définitive de l'opération. Toutes sommes d'argent versées en acompte sont considérées comme arrhes nonobstant toute clause contraire. Si le vendeur ne respecte pas les délais prévus, il est considéré comme se départissant et tombe sous le coup de l'art. 1590"
Art. 1590ter - Dans tous les cas où la date de réalisation définitive de la promesse de vente est postérieure de 3 mois à la date de versement des arrhes, celles-ci porteront intérêt au taux légal de la Caisse nation. d'Épargne, au profit de celui qui les aura versées, pour les périodes où elles auront été versées.

Approved For Release 2005/02/14 : CIA-RDP83-00415R006900060007-2
RESTRICT

CADRE GENERAL DES IMPORTATIONS APPROVISEES POUR PORTER LES STOCKS DES MATIERES PREMIERES A UN NIVEAU PERMETTANT D'ASSURER A TOUT MOMENT LA CONTINUITE DES APPROVISIONNEMENTS CIVILS

Produits pour lesquels des disponibilités existent	Produits en pénurie sur les marchés mondiaux	Stocks existants ou prévus (1)	Stocks désirables	Consommation annuelle	Approvisionnement déjà prévus (2)	Complément à importer	Origine	Valeur FOB des compléments à importer		
								Importations à régler en \$	Importations à régler dans d'autres devises (à monnaie de comp.	
	Cuivre	71.000	71.000	140.000	125.000 (Y compris 6000 T du Japon)	15.000	: U.S.A (Canada (Chili	8.250.000		
	Etain	1.275	3.000	8.500	8.500	1.725	: Malaisie		3.990.000	
	Caoutchouc	Zinc	10.000 30.000	110.000 97.000	110.000 97.000	20.000 15.000	: Amérique (Malaisie (Indes (Neerl.	9.500.000	17.250.000	
		Laine	42.000 (au groupement)	60.000 (au groupement)	120.000	120.000	18.000	: Austré. (Af. Sud (Argent. (U.S.A		63.630.000
	COTON	Jute	130.000 12.000	130.000 28.000	275.000 84.000	275.000 85.000	30.000 15.000	: U.S.A (Mexique (Brésil (Haïti (Zone Y	29.100.000	4.830.000
		Sisal	6.000	10.000	40.000	30.000	15.000	: Brésil (Canada (Scand. (Canada	1.000.000	4.000.000
	Huiles fluides (graines, poids en termod'h. Café	Pâtes pr. textiles	30.000	45.000	114.000	48.000	81.000	: " (Canada	8.200.000	8.200.000
		Pâtes à pap.	94.000 51.500 au 31/12 50	120.000 70.000 environ	480.000 252.000	379.000 255.000	127.000 15.000 environ	: " (Indes (Argent. (U.S.A	4.300.000 2.900.000	4.300.000 5.800.000
	Beurre	Café	10.000 au 31/7 50	37.500 50	150.000 75.000 p. 6 mois	85.000 31/12/50	17.500	: Brésil (Pays (divers		20.200.000
			2.000	20.000	195.000	11.650	3.350	(Danem. (Hollande		3.800.000
Total.....								63.250.000	130.000.000	

(1) Les stocks indiqués sont, sauf indication contraire, les stocks actuels

17/II--9/IO/II/1950

LES TRAVAUX DES COMMISSIONSAssemblée Nationale

LA COMMISSION DES FINANCES a rejeté la demande de discussion d'urgence formulée par M. Gérard Duprat sur sa proposition de loi (N° III86) tendant à modifier le Code général des impôts afin d'empêcher le rétablissement de l'ancien impôt cédulaire sur les salaires et traitements. Cette décision a été prise après appel nominal par 31 voix contre 13. La Commission a ensuite procédé aux nominations suivantes: - M. Emile Hugues comme rapporteur du Budget des Finances-- M. Pierre Chevallier comme membre de la sous commission des entreprises nationalisées. Puis elle a entendu M. Paul Bacon, M. Pierre Pflimlin et Edgar Faure sur la mise en oeuvre du régime de l'allocation vieillesse des personnes non salariées. M. Bacon a donné des renseignements sur le nombre actuel des allocataires et a rappelé que les propositions des commissions du Travail et de l'Agriculture tendaient à augmenter ce nombre très sensiblement. Edgar Faure a analysé également l'augmentation des charges qui résulteraient de la prise en considération de ces propositions. De son côté Pflimlin a insisté sur l'impossibilité de faire supporter, comme prévu par lesdites propositions, une partie des charges par le budget annexe des prestations familiales agricoles, actuellement en déficit. Edgar Faure, consulté sur la question de la taxe à l'abatage et de la taxe unique sur les viandes englobant les sept taxes actuelles, a fait remarquer que la taxe à l'abatage existe déjà dans le cadre des finances locales, alors que la taxe unique prévue aurait un caractère de fiscalité générale. Il ne croit pas, en conséquence que les deux questions puissent être liées. Après avoir fait un historique de la fiscalité relative à la viande, il a souligné les avantages et les inconvénients de la proposition (N° IO598) de M. Gaillard relative à la substitution d'une taxe unique sur les viandes aux différentes taxes de caractère indirect. Il a notamment souligné que la taxe unique de remplacement devrait d'ailleurs être fixée à un taux relativement élevé, tel qu'il constituerait un encouragement à la fraude. Le Ministre du Budget envisagerait un système consistant à faire porter l'expérience que proposent MM. Gaillard, Abelin, sur la taxe sur les viandes perçue au profit du budget annexe des prestations familiales agricoles et éventuellement, sur certaines taxes locales d'abatage. Dans ces cas, cet impôt de remplacement aurait un caractère spécifique et serait assorti d'un contrôle à la circulation par l'institution d'un titre de mouvement. Enfin, le Ministre a été appelé à répondre aux questions soulevées par la rétroactivité prévue dans le rapport de M. Triboulet (N° 9574) tendant à modifier l'article 50 de la loi du 8 Août 1947 relatif aux redevances pour occupation de bâtiments provisoires et a donné son accord au nouveau texte proposé par MM. Laniel et Dusseault.

Après le départ des Ministres, la Commission, sur la proposition de M. Truffaut, rapporteur, et par 12 voix et 9 abstentions, a émis un avis favorable à l'adoption des conclusions du rapport fait par M. Badiou, au nom de la Commission de l'Intérieur, sur la proposition de loi N° 8302 de M. Cordonnier, portant réforme des impôts perçus au profit des collectivités locales et de divers organismes ou établissements publics et privés et transfert à l'Etat de certaines dépenses (dispositions relatives à la taxe à l'abatage perçue par les communes).

Dans l'après midi, la Commission, saisie d'une lettre du Ministre des Finances relative au paiement des impôts de 1950 a adopté, à la suite d'un vote par appel nominal, par 30 voix contre 13, les nouvelles propositions du Ministre qui s'analysent ainsi:

- application de la pénalité de 10% aux impôts mis en recouvrement au cours du mois d'Août 1950 et non acquittés le 11 Décembre 1950.
- application de la pénalité de 10% aux impôts mis en recouvrement antérieurement au 1^{er} Août 1950 et non acquittés le 20 Novembre 1950
- instructions données aux comptables pour tenir compte par mesure individuelle des embarras subis par des contribuables de bonne foi et pour leur faire éventuellement remise de tout ou partie de la pénalité.

RESTRICTED

----- Le Pakistan a invité 67 pays, dont la France à la dixième réunion plénière de la Commission consultative internationale du coton qui se tiendra à Lahore du 1^{er} au 9 Février 1951.

----- Le Gouvernement américain a augmenté de 60% les quantités de coton pouvant être exportées.

----- Voici les grandes lignes de l'exposé que Mitterrand a fait devant la Commission des Territoires D'outre Mer de l'Assemblée Nationale sur le financement des programmes d'équipement dans les T.O.M. :

" Le financement des programmes d'équipement présente cette année de particulières difficultés, a déclaré le Ministre. Tout d'abord, au cours de l'année 1951, nous assisterons à une accélération très rapide du rythme des paiements. Le démarrage des plans dans les territoires d'outre mer a été long. Les entreprises ont rencontré des difficultés pour établir leurs bases de départ et réaliser leurs commandes de matériel. Ces difficultés sont actuellement surmontées et la réalisation des ouvrages va pouvoir se poursuivre à un rythme normal. Les reports de crédits constatés à la fin des exercices antérieurs n'existent pratiquement pas actuellement. Pour un certain nombre de territoires, A.E.F., Camerounessentiellement, les disponibilités financières sont épuisées. L'A.O.F. se sentira en difficulté avant la fin du dernier trimestre. Seule, Madagascar possède des reliquats de crédits importants. Il convient d'ailleurs de signaler que les virements de crédits constituent une opération délicate déjà à l'intérieur d'une Fédération et qu'il est impossible, et du reste inéquitable, de songer à des virements de territoire à territoire. Or, c'est au même moment que la France, tenue de réaliser un programme de réarmement particulièrement lourd, rencontre elle-même des difficultés financières inconnues jusqu'ici.

L'effort qu'elle consacre cette année à la réalisation des programmes n'en est pas moins, en valeur absolue, considérable. Le Gouvernement envisage de demander au Parlement, sur le plan budgétaire, un effort de 32 milliards, qui se compare à la dotation de 21 milliards du budget de l'an dernier. L'intervention du Fonds de Modernisation sera également importante puisqu'elle dépassera 30 milliards. Les moyens financiers mis à la disposition du FIDES seront donc très sensiblement en augmentation en 1951. Cette augmentation est-elle suffisante pour couvrir les besoins? Il faudrait, pour en avoir une appréciation rigoureuse pouvoir déterminer quel sera le rythme véritable de consommation de ces crédits. L'accélération constante des paiements constatée au cours de l'exercice dernier peut inspirer les plus vives inquiétudes, surtout si le rythme venait à s'accroître de façon brutale. Les améliorations apportées dans le mécanisme financier peuvent faire redouter des difficultés graves dans le courant du 2^o semestre de 1951. Placé devant des nécessités également impérieuses, le Ministre de la France d'Outre Mer se doit de prendre des précautions. Il ne peut être question d'arrêter les opérations déjà lancées, ni de ne pas maintenir le rythme des réalisations qui permet d'atteindre l'ensemble des moyens matériels mis en place! " Je crois pouvoir donner l'assurance à la Commission, a déclaré le Ministre, que les moyens financiers envisagés par le Gouvernement permettent de faire face à cette nécessité. En revanche, il n'est pas certain que toutes les opérations inscrites aux programmes 50-51 et mêmes certaines opérations anciennes, non encore lancées, puissent l'être. Une enquête sera effectuée dans les territoires, en vue de déterminer d'accord avec les autorités locales, un ordre d'urgence dans la liste de ces opérations, non effectivement lancées. En fait, le problème qui se pose à nous, il faut bien le dire, est moins de savoir si les programmes d'équipement des TOM seront suffisamment alimentés en crédits au cours de 1951, que de déterminer si les finances publiques pourront, dans les années suivantes, supporter l'effort qu'imposent les plans des TOM. Ce problème essentiel fait actuellement l'objet des préoccupations du Gouvernement. Sans qu'il me soit possible de vous donner des informations précises à cet égard, je peux indiquer que d'autres moyens de financement seront recherchés. J'ai bon espoir, pour ma part, que la conjugaison de ces moyens extérieurs avec les ressources qu'en toute hypothèse la Métropole se doit de consacrer à l'équipement des territoires d'outre mer, permettra de poursuivre une oeuvre à laquelle le Gouvernement reste attaché".

- N°-III52- Proposition de loi de M. Marcellin tendant à augmenter les soldes des militaires du contingent.
- N°- III55- Proposition de loi de M. Guiguen tendant à modifier l'article 39I du Code général des Impôts afin de favoriser la création et le développement des coopératives de distillerie en vue d'un écoulement normal de la production cidricole.
- N°- III70- Proposition de loi de M. Lamps tendant, en ce qui concerne le recouvrement des impôts à supprimer la majoration de 10%
- N° III81- Proposition de résolution de M. Pierrad tendant à inviter le Gouvernement à défendre fermement les revendications élaborées par les représentants qualifiés du cinéma français.
- N°- III84- Avis de M. Charpentier sur le projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires au titre de la loi du 16 Juillet 1949 portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles.
- N°- III86- Proposition de loi de M. Gérard Dupret tendant à modifier le Code général des impôts afin d'empêcher le rétablissement de l'ancien impôt cédulaire sur les salaires et traitements.
- N°- III88- Proposition de loi de M. J.A. Hugues ayant pour but de régler la pratique des arrhes.
- N°- IO490- Proposition de loi de M. Defferre tendant à organiser une Exposition de l'Union Française à Marseille en 1952.
- N°-III04 - Proposition de loi formulée par M. Wehrung et transmise par le Président du Conseil de la République tendant à compléter les dispositions de l'ordonnance N° 45-2454 du 19 Octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicables aux assurés des professions non agricoles.
- N°- IIII20- Proposition de loi de M. Caillevet tendant à modifier les règles du statut du fermage et du métayage et notamment les §§ 2 et 3 de l'article 2I de l'ordonnance du 17 Octobre 1945 modifiée, le § 10 de l'article 22 de ladite ordonnance et les articles 5I à 59 de la loi du 13 Avril 1946.
- N°-III43- Proposition de loi de M. Ben Aly Cherif portant amnistie des condamnations prononcées en Algérie.
- N°- III60- Proposition de loi formulée par le Sénateur Geoffroy et transmise par le Président du Conseil de la République tendant à interdire aux acheteurs de produits agricoles de faire payer aux producteurs les taxes mises à la charge de ces acheteurs par les articles 287 et 1616 du Code Général des impôts.
- N°- III67- Proposition de loi de M. Auguet tendant à modifier quelques dispositions de la loi N° 49-420 du 25 Mars 1949 révisant certaines rentes viagères constituées entre particuliers.
- N°- III74- Proposition de loi de M. Servin abrogeant l'acte dit loi du 20 Juillet 1940 et rétablissant le régime des forfaits pour les bouilleurs de cru

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

SUR LE MARCHÉ PARALLÈLE.....

on a coté aujourd'hui: BARRE 502.000-- LINGOT: 503.000-- NAPOLEON: 3740--
 CROIX: 3.550-- SOUVERAIN: 4.600-- EAGLE : 902-- LIVRE 965-- DOLLAR: toutes
 coupures: 384-- coupures de 500: 386-- coupures de 1.000: 386-- FRANC
 SUISSE: 88,-- -- FRANC BELGE: 7,25 à 7,35-- PESETA: 7,30 à 7,50

Paris, nuit du dimanche 12 au lundi 13 Novembre

Lettre n° 1.713

25X1

Monsieur,

La discussion qui s'instituera cette semaine au Conseil de Sécurité de l'O.N.U., entre la délégation chinoise qui doit quitter Pékin mardi et les représentants des diverses nations unies, risque fort de ressembler à un dialogue de sourds. Les uns parleront de l'intrusion des troupes communistes chinoises en Corée, alors que leurs interlocuteurs demanderont des explications sur les intentions américaines quant à Formose. Ce qui n'empêchera qu'on finira peut-être bien par s'entendre, car si certains milieux républicains extrémistes américains parlent déjà volontiers d'employer la bombe atomique, les milieux officiels sont plus modérés et n'oublient pas des contingences de détail comme, par exemple, le fait que c'est de Chine que les Etats-Unis importent, actuellement, plus de la moitié de leur tungstène (6,5 millions de livres poids pour les six premiers mois de 1950 contre quatre millions de livres poids pour l'année 1948). Et ce, en dépit de ce que les Américains aient stoppé toutes exportations vers la Chine de matières stratégiques ou produits pouvant servir à l'industrie de guerre (y compris le coton).

Toutefois, la politique extérieure américaine sera, pendant quelque temps, difficile à prévoir. Pour avoir conservé la majorité, les démocrates n'en sont pas moins tenus de compter avec l'opinion républicaine et ce n'est qu'à l'usage qu'il sera possible d'évaluer l'ampleur des concessions qu'il leur faudra lui consentir.

En attendant, les progrès électoraux des républicains n'ont pas arrangé les affaires de Jules Moch et les Canadiens qui se sont efforcés de rapprocher les points de vue français et américain sur le réarmement de l'Allemagne n'ont pas manqué de le souligner auprès de notre ministre de la Défense. J'ai été tenté d'écrire : "nos ministres", car il me revient que Mme Jules Moch a assisté à de nombreuses réunions officielles de son mari avec les hommes d'Etat américains et que sa présence agissante n'a pas toujours été du goût des interlocuteurs de Jules Moch.

A Paris, ce week end de fête n'a été marqué par aucun événement politique très spectaculaire. C'est demain que Letourneau exposera devant le Conseil des Ministres les résultats de son enquête en Indochine. Le côté officiel est déjà connu, ainsi que l'essentiel de ses recommandations. Ce n'est peut-être point là ce qui est primordial. La situation en Indochine serait claire et, au demeurant, relativement facile à rétablir -- en ce sens que ce ne serait qu'une question de renforts et de livraison de matériel -- si Français, Anglais et Américains la voyaient avec les mêmes yeux. Dans ma dernière lettre, je me suis fait l'écho de bruits qui circulent à Saigon selon lesquels les Américains attendraient pour intervenir vigoureusement que nous subissions de nouveaux revers. Et voici que, de Londres, parviennent d'autres rumeurs sur les avances faites aux Américains par des milieux nationalistes alliés d'Ho-Chi-Minh et qui se déclareraient prêts à abandonner ce dernier à la condition que nous nous retirions volontairement. Comme les Anglais se sont eux-mêmes retirés volontairement de Palestine, ajoutent les rumeurs d'origine britannique. Et, comme la jeune armée vietnamienne n'est pas encore en état de soutenir seule la lutte contre le Viet-Minh, on voit tout de suite qu'il en résulterait une intervention des Nations Unies dont notre corps expéditionnaire constituerait évidemment l'essentiel des effectifs. Notre effort serait donc à peu près le même,

RESTRICTED

1.713 (2)

mais nous n'agirerions plus que comme mandataire de l'O.N.U. après avoir
 olement déclaré notre renonciation. Je ne suis pas certain que Mac
 onald n'a pas discrètement fait allusion à cette solution dans ses en-
 retiens avec Letourneau à qui il refuse, par ailleurs, l'aide de la ma-
 rine britannique. Toutes ces interférences politiques sont évidemment
 assez délicates à évoquer. Mais on ne saurait avoir une vue complète et
 objective de la situation au Viet Nam sans les suivre de près. Elles
 présentent au moins l'intérêt d'expliquer autrement que par l'indiffé-
 rence ou — ce qui serait plus grave encore — par l'impossibilité d'ap-
 provisionner à la fois deux théâtres d'opération, Corée et Viet-Nam, les
 incompréhensibles retards apportés par les Etats-Unis à la réalisation
 de promesses formelles et réitérées, en ce qui concerne des envois d'ar-
 mes et de matériel.

À Londres, les experts anglo-américano-européens conversent sur un
 contrôle commun et sur une répartition des matières premières qui s'ap-
 pliquerait entre autres aux métaux non ferreux, au coton, au caoutchouc,
 à l'acier et à ses déchets, au soufre, aux bois de construction etc...
 En même temps paraît le rapport Gordon Gray sur les relations économi-
 ques des Etats-Unis avec l'étranger, rapport dans lequel, au chapitre
 de la répartition des produits, l'ancien secrétaire américain à l'armée,
 devenu l'un des conseillers économiques de Truman, écrit : "Il serait
 désirable de substituer des contrôles détaillés sur les attributions et
 les exportations, au jeu des forces du marché dans tout le secteur du
 commerce international. Le danger que les pénuries menaçantes de pro-
 duits essentiels puissent conduire à une bousculade insensée pour l'ob-
 tention des approvisionnements destinés aux usages militaires et non
 militaires aux Etats-Unis comme à l'étranger — avec la conséquence iné-
 vitable d'une telle bousculade sur le niveau des cours — a déjà été par-
 tiellement reconnu, et des mesures seront prises. Il importe que des
 méthodes de collaboration internationale soient rapidement élaborées
 dans le but, durant la période de réarmement, de canaliser les appro-
 visionnements de matières premières rares parmi les nations libres de
 la manière la plus apte à contribuer à la défense commune. Les acqui-
 sitions aux fins de stockage doivent être soumises à des priorités dé-
 terminées de cette manière".

En principe, les propositions avancées par Buron sur le plan in-
 ternational, au cours de ces dernières semaines, sont donc reconnues
 valables. Il reste à savoir comment elles seront mises en oeuvre.

paul dehème

1713-- 12/13/11/1950

" E N V R A C et E N B R E F "

----- L'Argentine décide l'établissement d'un impôt de 24% sur les bénéfices nets des sociétés. Les bénéfices des sociétés étrangères seront taxés à 30%

----- Aux Etats Unis, le Secrétaire au Commerce a demandé aux industriels américains de porter la production d'acier à un chiffre supérieur aux 109.400.000 tonnes annuelles prévues pour la fin de 1952. Des contrôles seront effectués dans le but de garder pour la défense les matières premières nécessaires. Pour octobre, la production américaine d'acier a été de 8.718.978 tonnes et l'on fait remarquer que cette quantité représente la production d'un trimestre en U.R.S.S. et presque la production semestrielle de la Grande Bretagne.

----- L'O.E.C.E. a fait étudier par un groupe d'experts les problèmes d'assistance technique en matière d'amélioration des espèces végétales dans les territoires situés en Afrique au Sud du Sahara. Je tiens à votre disposition une note sur le rapport du groupe d'experts ainsi que des notes sur les documents soumis par différents pays intéressés dans ces régions: la France, la Belgique, l'Italie et le Royaume Uni.

----- Les besoins en soufre des pays participants à l'O.E.C.E. pour la période 1950/51, sont de l'ordre de 1.200.000 tonnes. Or, la production de ces pays ne permettra guère de couvrir ces besoins au delà de 400.000 tonnes. Il sera donc nécessaire de demander 800.000 tonnes aux Etats Unis. Mais ceux-ci ne pourront vraisemblablement mettre plus de 400.000 tonnes de soufre naturel à la disposition de l'ensemble des pays de l'O.E.C.E. Les questions de répartition qui seront réglées par les intéressés eux-mêmes et non par les Etats Unis, seront étudiées par le Comité des Produits Chimiques de l'O.E.C.E.

----- En ce qui concerne le caoutchouc les prévisions pour 1950 sont les suivantes:

Prévisions de production

Caoutchouc naturel	1.637.000 T.
" synthétique	500.000 "

Prévisions de consommation

Caoutchouc naturel	1.494.000 T.
" synthétique	469.000 "

Les stocks au 31/7/50 étaient les suivants:

Caoutchouc naturel:

Chez les producteurs	252.000 T.
" consommateurs	237.000 "

Stocks flottants	230.000 "
Caoutchouc synthétique	79.000 "

Le problème des prix présente une importance particulière. On en discutera ces jours prochains au Comité des produits Chimiques de l'O.E.C.E. qui débattre notamment des valeurs respectives des deux solutions suivantes:

- accroissement des quantités de caoutchouc synthétique mises sur le marché;

- harmonisation des politiques d'achat des différents pays consommateurs.

----- Le député M.R.P. de la Seine, Solange Lamblin a fait éditer par son parti une brochure résumant "les services essentiels rendus au pays par le M.R.P.". La brochure a été envoyée à de nombreux ecclésiastiques avec une courte lettre de présentation.

----- Le Ministre hollandais de l'Agriculture aurait l'intention de présenter prochainement un projet de "pool" des produits agricoles pour l'ensemble des pays de l'Europe Occidentale conçu suivant le modèle du plan charbon-acier.

RESTRICTED

DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

(Je tiens à votre disposition, en communication, les documents suivants:)

- N°- III27-- Proposition de résolution de M. Marius Cartier (communiste) tendant à inviter le Gouvernement à donner son agrément à la fixation du salaire minimum vital garanti à 17.500 frs sans abattement de zone pour le personnel de la S.N.C.F. et l'application du coefficient 100 pour les services discontinus et de coefficient 120 pour le personnel du cadre permanent.
- N°-III50-- Proposition de loi de M. Gerard Vée(S.F.I.O.) tendant à rétablir l'allocation de salaire unique et l'allocation logement aux membres salariés de la famille des exploitants agricoles.
- N°-III73- Proposition de loi de M. Auguet(communiste) tendant à modifier quelques dispositions de la loi N° 49-1098 du 2 Août 1949 portant révision de certaines rentes viagères constituées par les Compagnies d'assurances, par la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse ou par des particuliers moyennant l'aliénation de capitaux en espèces.
- N°- III80- Proposition de résolution de M. Tourné(Communiste) tendant à inviter le Gouvernement à accorder une prime de 50 frs le degré hecto à tous les vins de qualité supérieure d'une destination spéciale en vue de la fabrication d'apéritifs.
- N°- III76- Proposition de résolution de M. Demas(S.F.I.O.) tendant à inviter le Gouvernement à déposer d'urgence un projet de loi déterminant les modalités d'application dans les départements d'outre-mer de la législation de la sécurité sociale en vigueur dans la Métropole.
- N°- III85- Proposition de loi de M. Badie(Radical) tendant à modifier l'article 44 de la loi du 11 Septembre 1941 concernant le contrôle des spécialités pharmaceutiques.

" EN VRAC ET EN BREF "

-----Les besoins en cuivre de la France s'établissent à 9.000 T. par mois (compte non tenu du blister nécessaire à la fabrication du sulfate de cuivre). Par mois, seulement, 7.000 tonnes peuvent être actuellement importées et 2.000 T. doivent être prélevées sur les stocks. Lorsque ceux ci seront épuisés, au début de l'année prochaine, il en résultera une grave pénurie. Il importe donc de mettre sur pied un système international d'allocations avec la participation du Canada et des Etats Unis. Pour le zinc, il existe un déficit qui pourra seulement être couvert si les importations en provenance de la Belgique et de la Norvège peuvent être reprises. Pour l'étain, les achats sont maintenant à nouveau effectués par les sociétés privées. Il n'est, jusqu' alors apparu aucune pénurie de ce métal. Toutefois, l'augmentation extraordinaire des prix doit être soulignée et les possibilités de contrôler cette hausse devront être envisagées.

-----La Conférence agricole de Benelux qui vient de se tenir à Luxembourg, a clôturé ses travaux par la signature d'un protocole. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, il n'apparait pas que les négociateurs aient réussi à faire beaucoup avancer l'union économique en cours. Le nouveau texte aboutit en fait au maintien des dispositions du protocole de 1947 qui laisse à la Belgique la possibilité de prendre des mesures de protection chaque fois que les prix hollandais se trouvent inférieurs aux prix belges. La seule innovation est que dorénavant les prix minima au-dessous desquels joueront les mesures de protection ne seront plus unilatéralement fixés par chacun des signataires, mais seront déterminés par une commission composée des représentants des trois pays. Aucun progrès d'importance n'a donc été réalisé à l'intérieur de la future union. Cependant, dans le signe de la protection que les produits agricoles continueront à être admis à cir-

Paris, nuit du lundi 13 au mardi 14 Novembre 1950

Lettre n° 1.714

Monsieur,

25X1

Jules Moch n'était pas pressé de venir rendre compte de ses conversations de Washington à son Président du Conseil. Il a pris, pour rentrer, le chemin des écoliers. De retour à Paris, il s'est octroyé encore 24 heures de délai. Il a cependant bien fallu en terminer avec ces attermolements et, ce matin, pendant quatre vingt dix minutes, Plevén et Moch ont conversé. On m'affirme que ce ne fut pas dans une atmosphère de parfaite sérénité et que le chef du gouvernement fit à son ministre d'assez sévères observations sur la maladresse avec laquelle il a mené ses négociations.

La conversation Plevén-Moch n'a certainement pas été aussi pénible qu'on veut bien le dire. D'abord parce qu'une conversation qui aurait pris le tour d'une réprimande n'aurait pas duré une heure et demie, ensuite parce que le gouvernement est un cabinet Plevén-Moch après avoir failli être un cabinet Moch-Plevén en novembre 1949 et qu'en pareille occurrence, même lorsqu'un des partenaires souffre d'une sensible baisse de cote, — ce qui est le cas de Moch à la S.F.I.O. — une alliance comme celle des deux hommes ne peut être reniée du jour au lendemain. Toutefois, la nervosité inquiète, qui régnait cet après-midi au cabinet de Jules Moch, indiquait assez clairement que le "patron" n'avait pas, le matin, recueilli un bouquet de louanges.

Plevén aurait beaucoup parlé de l'"isolement français" et se serait, paraît-il, félicité que les prochaines conversations internationales se déroulassent à Londres, la proximité de cette ville devant lui permettre de surveiller les négociations. Il se rendra au besoin sur place et s'assurera, en tous cas, que ses vues personnelles sont mieux présentées et mieux défendues. Voilà l'inconvénient qui existe à faire de la décentralisation. Jadis, toutes questions discutées avec l'étranger l'étaient par le ministre des Affaires Etrangères, quel que fut le sujet : financier, militaire ou purement diplomatique. Aujourd'hui, la France dispose d'au moins six ministres des Affaires Etrangères : Guy Mollet, qui construit l'Europe à sa guise, heureusement sur le papier ; Moch, qui donne des conseils avec superbe ; Petsche, qui sollicite des crédits ; Robert Schuman, de qui l'on ne se souvient que lorsqu'il s'agit du pool acier-charbon (la logique voudrait d'ailleurs que ce fut Louvel qui s'en occupât tout comme Moch traite des questions militaires et Petsche des questions financières) ; Parodi qui, Secrétaire général du ministère, est, comme tout secrétaire général qui fait honnêtement son métier, la cheville ouvrière du département. Sans compter Plevén qui a tendance à passer par dessus la tête de Schuman dans ses rapports avec les hauts fonctionnaires du Quai. Cela fait beaucoup de ministres sans faire une politique.

Le Conseil de cet après-midi n'en a pas terminé avec le débat sur l'Indochine. De nouvelles délibérations se dérouleront samedi et, la veille, l'aspect militaire sera soumis au Conseil Supérieur de la Défense nationale. C'est la semaine prochaine que le gouvernement fera une déclaration devant les deux Chambres. L'allocution que Letourneau prononcera demain à la radio étant plus particulièrement destinée aux familles des combattants d'Indochine. Il ressort des explications données par Letourneau au Conseil des ministres que, si des responsabilités ont été encourues, ce n'est pas du côté des pouvoirs civils qu'il faut les rechercher. Sur le plan politique la nécessité paraît s'imposer d'aller maintenant au-delà des accords du 8 mars et l'agrément donné.....

RESTRICTED

aux désignations de deux ministres vietnamiens à Bangkok et à Londres montre que nous sommes déjà engagés dans cette voie.

Au demeurant, les Anglais commencent à marquer beaucoup d'intérêt pour l'Indochine comme le prouve la présence à Paris de Mac Donald ve-
aux nouvelles, mais peut-être aussi disposé à parler des désirs du
ndhit Nehru. Quant aux vœux français : intervention de la flotte
Britannique dans les eaux du Viet Nam et reprise de la coopération des
services de renseignements français et anglais en Extrême-Orient, ils
semblent bien tous deux voués à des fins de non recevoir, le premier
sous le prétexte des opérations de Corée, le second parce que, depuis
l'affaire Revers, les Britanniques — qui nourrissent à l'encontre de
Revers autant d'antipathie que certains milieux américains lui manifes-
tent de sympathie— affectent de tenir en piètre estime la discrétion
de nos militaires.

Le Conseil des ministres a également entendu Robert Schuman au su-
jet de la déclaration que fera le gouvernement en réponse à la proposi-
tion soviétique tendant à la réunion des quatre ministres des Affaires
Etrangères. La réponse qui a été faite aujourd'hui par Bevin à la Cham-
bre des Communes fait présager ce que sera la réponse française. Tout
l'intérêt de l'échange de vues, qui s'est déroulé au Conseil, tient dans
le fait que plusieurs de nos ministres ont adopté, m'affirme-t-on une
attitude neutraliste. Encore faut-il s'entendre sur le sens du mot.

Si être neutraliste, c'est manifester l'intention de rester neutre
coûte que coûte en cas de conflit, c'est une position indéfendable ;
si c'est vouloir épuiser toutes les possibilités de négociations, ser-
vir au besoin de truchement entre l'Est et l'Ouest sans pour autant né-
gliger le réarmement et sans dissimuler le camp dans lequel on sera en
cas de guerre, c'est une position parfaitement concevable et l'on com-
prend mal le sens quelque peu péjoratif qui s'attache à ce mot. Car,
à ce compte là, les Nations-Unies sont des neutralistes qui, à Lake
Success, recherchent une solution diplomatique dans l'affaire de Corée
en dépit du déclenchement des opérations, par les communistes chinois et
leur concentration de troupes, en Mandchourie.

D'ailleurs, après avoir longtemps craint ou feint de craindre
l'extension de la guerre, la plupart des milieux politiques sont réso-
lument optimistes et développent des arguments qui me sont familiers :
l'U.R.S.S. n'a aucun intérêt à déclencher le conflit, alors que la
guerre froide et le réarmement suffiront, pense-t-elle, à créer dans
les démocraties de l'Ouest des conditions économiques propres à entraî-
ner un bouleversement social. La guerre froide, c'est aussi bien le
conflit coréen que la grève générale déclenchée en Italie, que la vague
permanente des revendications entretenue en France.

Quant au bloc de l'Ouest il n'est pas en état de mener une guerre
— Eisenhower le déclarait encore aujourd'hui— et une guerre préventive
généralisée semble impensable. Même quand on apprend que le Secrétaire
à la Marine, Mathews, qui, naguère eut dans cet ordre d'idées quelques
paroles malheureuses, part pour une tournée d'inspection au cours de la-
quelle il rencontrera Mac Arthur.

Ces diverses considérations empêchent donc de croire à une tension
de la situation internationale allant jusqu'à la rupture et je ne veux
pas prêter attention au mauvais esprit qui me rappelle cet échange de
propos entre Aristide Briand et le Nonce de l'époque :

—"Excellence, je ne crois pas, mais pas du tout à votre Enfer"

—"Cela n'a aucune importance, Monsieur le Président, il n'est point
nécessaire d'y croire pour y aller."

Mieux vaut croire, sans y aller voir, que Briand est en Paradis.

I7I4--I3/I4/II/I950

" E N V R A C et E N B R E F "

----- Je tiens à votre disposition les listes d'échanges annexées à l'accord commercial franco-allemand récemment signé.

----- Les gains électoraux des républicains ne peuvent entraîner une modification importante de la politique étrangère des Etats Unis. Cependant, il est possible que des changements interviennent au Département d'Etat en vue de donner quelques satisfactions à l'opinion républicaine. On parle d'un déplacement d'Acheson dans quelques semaines et d'un remaniement dans les Ambassades avec parmi les objectifs poursuivis, celui de pourvoir de postes diplomatiques certains sénateurs battus. L'Ambassadeur en France Bruce se verrait alors attribuer d'importantes fonctions au Département d'Etat.

----- D'importants capitaux américains-- il y en aurait pour plus de 2 millions de livres australiennes-- se sont récemment investis en Australie dans l'espoir d'une réévaluation de la monnaie de ce pays. Cet espoir ayant été déçu, ces capitaux cherchent à se dégager et à rentrer aux Etats Unis. L'Australie s'y refuse.

----- Du point de vue strictement militaire, Hanoi est considéré comme un dangereux poids mort. Pour le couvrir, le Commandement est obligé de tenir une aire géographique beaucoup plus importante pour les effectifs et les moyens en sa possession, si l'on tient compte du potentiel actuellement connu chez l'ennemi. Le flanc nord du dispositif qui passe par Dong Trieu-- Sept-Pagods et va jusqu'à Sontay, est situé dans un terrain très défavorable où les troupes ne disposent pas de points d'appui solides ni de bonnes routes. Au contraire, un vaste réduit au centre du Delta, délimité à l'Ouest de Hanoi par les deux branches principales du Fleuve Rouge et ayant sa base principale à Haiphong, sa base secondaire à Hongay serait d'une défense aisée, grâce à la protection du fleuve et à un réseau routier très dense permettant l'emploi de blindés (on attend 100 Sherman envoyés de France) Le réduit pourrait tenir indéfiniment, c'est à dire jusqu'à l'organisation de renforts et l'arrivée de matériel permettant de monter l'offensive décisive. (A moins évidemment qu'une armée chinoise importante ne prête main forte à l'ennemi) Il faut donc prévoir que le Commandement, quelque soit son chef, évitera de se faire tailler de trop graves coupures devant Hanoi et s'occupera sur le réduit du cas (probable) de pression très dangereuse. Celle-ci est attendue à la fin de la récolte, c'est à dire au 1^o Décembre. D'ores et déjà Alessandri supplie Saïgon de l'autoriser à faire évacuer les femmes et les enfants

----- Le bruit se répand en Algérie que René Mdyer sera candidat, non plus à Constantine, mais en Seine et Oise. Il est exact que le Ministre a fait effectuer un sondage dans ce département et on y laisse entendre qu'il serait tête de liste R.G.R. avec David en seconde place, dans le circonscription Nord.

----- Le Mouvement de Défense des Contribuables de Touraine vient d'envoyer aux Députés du Département d'Indre et Loire une lettre très mordante (" les contribuables paient des impôts mais votent également"). Cette lettre serait peut être reprise dans tous les départements.

----- Sur le marché parallèle on a coté aujourd'hui: BARRE: 503.000-- LINGOT: 504.000-- NAPOLEON: 3.740-- CROIX: 3.540-- SOUVERAIN: 4.610-- EAGLE: 910-- LIVRE: 965-- DOLLAR: toutes coupures: 383-- coupures de 500 384-- coupures de 1000: 385-- FRANC SUISSE: 87,75-- FRANC BELGE: 7,25 à 7,35-- PESETA: 7,30 à 7,50

RESTRICTED

I7I4--I3/I4/II/I950

LES PAYS DE L'O.E.C.E. DEVANT LE PROBLEME DES APPRO-
VISIONNEMENTS EN METAUX NON FERREUX

FRANCE: Les besoins de la France en cuivre s'établissent à 9.000 T; par mois (compte non tenu du blister nécessaire à la fabrication du sulfate de cuivre). Par mois, actuellement, seulement 7.000 tonnes peuvent être importées et 2.000 tonnes doivent être prélevées sur les stocks. Lorsque ceux-ci seront épuisés, au début de l'année prochaine, il en résultera une grave pénurie. Il importe donc de mettre sur pied un système international d'allocations avec la participation du Canada et des Etats Unis.

Pour le zinc, il existe un déficit qui ne pourra être couvert que si les importations en provenance de Belgique et de Norvège peuvent être reprises. Toutefois, avant d'envisager des mesures pour ce métal, il importe d'attendre l'établissement des statistiques définitives.

Pour l'étain, les achats sont maintenant à nouveau effectués par les sociétés privées. Il n'est jusqu'alors apparu aucune pénurie de ce métal. Cependant, l'augmentation extraordinaire des prix doit être soulignée et les possibilités de contrôler cette hausse devront être examinées.

GRANDE BRETAGNE: En Grande-Bretagne, le zinc et le cuivre sont achetés et distribués par le Gouvernement. Jusqu'alors, les approvisionnements de cuivre ont pu être maintenus à un niveau satisfaisant, toutefois, il est impossible de prévoir actuellement quel accroissement des besoins pourrait résulter de l'exécution du programme de défense. Les approvisionnements en zinc sont dans une situation très critique et de sévères mesures de restriction de la consommation ont dû être imposées. Le Gouvernement du Royaume Uni pense que la pénurie actuelle a pour cause fondamentale les conditions dans lesquelles est maintenue l'exécution du programme de constitution des stocks stratégiques des Etats Unis dans une période où le marché se trouve déjà en situation de pénurie. Il en est évidemment résulté une aggravation sensible des difficultés déjà existantes. En ce qui concerne l'étain, cette question doit être étudiée en détail à la conférence de Genève, organisée sous les auspices de l'O.N.U. Il faut donc attendre les résultats de cette conférence, pense le Gouvernement anglais, pour être fixé sur la situation de ce métal.

ALLEMAGNE: Une pénurie extrêmement grave de cuivre existe dans ce pays à la suite, en particulier d'un accroissement de la consommation. Il existe de même une pénurie grave de zinc et de nickel. Les approvisionnements de ce dernier métal ont permis de satisfaire seulement 50% des besoins. L'Allemagne n'est pas, en règle générale, favorable à des contrôles, mais elle ne voit pas comment un système d'allocations pourrait être évité dans les circonstances actuelles.

ITALIE: La production de plomb et de zinc a été considérablement augmentée en 1950 malgré les bas prix en vigueur au début de cette année. Les exportations de minerai de zinc se sont élevées à 50.000 tonnes dans le premier semestre de cette année et pourront atteindre 100.000 tonnes en 1950. La production de plomb est suffisante pour satisfaire les besoins de l'Italie alors qu'avant guerre, il était nécessaire d'en importer quelque 10.000 tonnes. Le Gouvernement italien s'inquiète de savoir si la pénurie actuelle, particulièrement pour le zinc, est la conséquence d'un accroissement de la consommation réelle ou si elle est seulement due à l'augmentation de certains stocks. Pour le cuivre, la situation s'aggrave et les stocks ne représentent plus que 2 à 3 mois de consommation. Le Gouvernement italien pense qu'un système d'allocations devrait être mis sur pied pour assurer aux pays consommateurs un approvisionnement minimum. L'industrie du cuivre en Italie emploie quelque 80.000 ouvriers.

BELGIQUE: La Belgique étant productrice de métaux, les pénuries qui sont constatées portent plutôt sur les minerais de plomb et de zinc. Les pays producteurs sont de plus en plus désireux de traiter eux-mêmes des minerais ou de les faire traiter en transformation et disposer ainsi pour

contrats Approved For Release 2005/02/14 : CIA-RDP83-00415R006900060007-2
tuels. En matière de cuivre, la Belgique est obligée de suivre les cours en vigueur aux Etats Unis étant donné qu'elle achète ses minerais sur cette base. Le Gouvernement belge rappelle qu'il est toujours en faveur du libéralisme et réserve sa position quant à sa participation éventuelle à un système européen d'allocations de cuivre et de zinc.

AUTRICHE : Dans ce pays, la situation des disponibilités de cuivre et de zinc est très sérieuse. Les stocks ont été complètement épuisés à la fin du 3^o trimestre et si les importations ne peuvent être accrues la fermeture d'usines ne pourra être évitée. L'Autriche est, dans une très large mesure, dépendante des exportations de produits métallurgiques manufacturés et elle serait probablement intéressée par la mise sur pied d'un système d'allocations pour le cuivre et le zinc. Toutefois, le Gouvernement autrichien n'a pas encore fait connaître sa position définitive.

PAYS-BAS : Ce pays se trouve dans la même situation que les autres pays non producteurs en particulier pour le cuivre et les concentrés de zinc. Les stocks de ces produits, à la fin de cette année, représenteront seulement deux mois de consommation. La Hollande espère que la Belgique, dans le cadre de l'Union des pays du Bénélux, pourra être à même de combler le déficit. Son Gouvernement désire réserver sa position en matière de mesures à prendre sur le plan international.

SUISSE : De graves difficultés ont entravé la réalisation de ses importations de ce pays des 3^o et 4^o trimestre en particulier pour le cuivre et le zinc. Le Gouvernement suisse pense qu'il pourrait être envisagé un contrôle des prix et des usages finaux ainsi qu'un système d'allocations.

SUEDE : Le Gouvernement suédois a fait savoir que la situation de son pays est également sérieuse, en particulier pour le cuivre. Les stocks de cuivre sont maintenant à un niveau inférieur de 7.000 tonnes à celui du début de l'année. Les suédois pensent que les solutions à ces problèmes doivent être déterminées par les producteurs et qu'il leur appartient de trouver les moyens les plus appropriés pour aider les pays consommateurs.

NORVEGE : La production nationale de cuivre s'élève à 12.000 tonnes par rapport à des besoins de 15.000 tonnes. Il est apparu difficile de combler ce déficit par des importations des Etats Unis. Les approvisionnements de minerai de zinc sont devenus assez satisfaisants, mais, étant donné les obligations d'exportations contractées, la consommation de zinc métal a dû être limitée à 11.000 tonnes (sur une production nationale de 44.000 tonnes) par rapport à des besoins industriels normaux de 16.000 T. Les stocks de plomb, cuivre et zinc sont tous à des niveaux très bas et représentent seulement environ 3 à 4 mois de consommation normale.

DANEMARK : La situation du Danemark est extrêmement sérieuse. Les stocks dont dispose la seule société importatrice représentent deux mois de consommation pour le cuivre, trois mois pour le zinc et quatre mois pour le plomb. Les contrats de cuivre passés avec les Etats Unis ont été temporairement suspendus à la suite de la grève survenue à la "Phelps Dodge"; seules 500 tonnes en provenance d'Amérique du Sud, payables 32 cents la livre, ont pu être trouvées sur le marché. Le Danemark est favorable à un système d'allocations.

TURQUIE : Ce pays n'a pas rencontré pour les métaux de difficultés d'approvisionnements. Toutefois, la production de la Turquie demeure à un niveau bas par manque d'équipements miniers. La production pourrait être considérablement accrue si ces équipements devenaient disponibles. Ainsi, la production de cuivre pourrait passer de 12.000 tonnes actuellement à 26.000 dont 16.000 tonnes pourraient être exportées.

GRECE : La Grèce n'a pas rencontré de difficultés pour s'approvisionner en plomb métal et en minerai de zinc, la Grèce étant productrice de ces métaux. Pour les autres métaux toutefois, les mêmes difficultés apparues dans les autres pays ont été rencontrées en Grèce avec une acuité moindre

Approved For Release 2005/02/14 : CIA-RDP83-00415R006900060007-2

25X1

Approved For Release 2005/02/14 : CIA-RDP83-00415R006900060007-2